



REGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSES A SAVON DU 28 JUIN 2026

Troisième course de caisses à savon organisée par le Comité des fêtes de Ladinhac le dimanche 28 Juin 2026 dans le bourg du village, lors de la fête patronale.

En vous inscrivant et en prenant part à cette course, vous acceptez d'être liés par le présent règlement et garanzissez que vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci-dessous.

La participation à la course implique donc l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Condition de participation

Les participants doivent s'être acquittés du droit d'inscription à la descente, participation de 10€ pour 1 participant ou 15€ si 2 participants auprès du Comité des fêtes.

La course est ouverte à partir de 10 ans en solo ou équipage de 2 personnes maximum, et à partir de 7 ans si accompagné d'une personne majeure aux commandes.

Responsabilité et sécurité

Tous les participants à la course acceptent de prendre tous les risques inhérents.

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par **sa propre assurance responsabilité civile**.

L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.

Tout participant s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subi des dommages causés lors de la descente.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de la défaillance des caisses à savon des participants. Seuls les participants, eux-mêmes sont responsables entièrement de tous dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers.

Les personnes mineures restent en permanence y compris pendant la course sous la responsabilité et la surveillance de leur représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le représentant légal au même titre que son enfant, devra apposer la mention lu et approuvé sur le bulletin d'inscription et le signer.

Le Comité des Fêtes et ses bénévoles ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser les participants ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encouru suite à la participation à la course. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que les participants pourraient subir en réalisant des actions dans le cadre de cette course. Les participants garantissent qu'ils ne sont pas atteints d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de les empêcher de participer de manière sécuritaire à la course ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui. Les participants conviennent également que rien ne leur interdit par ailleurs de participer à la course, pour quelque raison que ce soit.

Sécurité du circuit :

Des signaleurs sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les concurrents doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur un circuit totalement fermé à la circulation (arrêté municipal). Durant les descentes, les pilotes devront respectés les instructions des commissaires de sécurité sur le parcours.

Le Comité des Fêtes s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des bottes de foin et barrières.

Sécurité des personnes :

Équipement obligatoire : Le port de casque (casque intégral recommandé, casque vélo interdit), des gants, de pantalons, haut à manches longues ou combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace, sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des caisses à savon.

La caisse et le pilote : données techniques

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein. La fabrication doit être de préférence artisanale et de taille raisonnable : Longueur maxi 3.00m largeur maxi 1.50m, une garde au sol max de 0,25 m et d'un poids maximal de 150kg.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser la participation de la caisse à savon.

Le siège conducteur : doit être fixé au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

Le freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum. Les guidons et les volants pleins seront autorisés

Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant et à l'arrière (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée. Une corde, élingue ou sangle d'une longueur de 1,5 m à 2m avec 2 mousquetons ou crochets pour le remorquage.

Contrôle technique : Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Déroulement de la course

Le dimanche 28 Juin 2026, à partir de 8h30 jusqu'à 10h30 accueil des participants costumés si c'est la cas afin que le jury puisse noter et homologation des caisses.

Essai libre de la descente de 10h30 à 12h ou 1ere descente chronométrée si beaucoup de participants.

Pause déjeuner de 12h à 14h (possibilité de réserver un plateau repas)

1ère, 2nd et 3ème descentes de 14h30 à 17h30 environ ou bien 2nd et 3ème descentes

Circuit :

- ✓ Départ : Place du cimetière
- ✓ Rue de l'Egalité
- ✓ Route du Veinazes (route principale du bourg)
- ✓ Route du stade
- ✓ Arrivée au Stade CARRIER -GINESTE

Le parcours : Il comprend une descente avec une pente de 5% de moyenne, avec quelques courbes, lignes droites, des plots au milieu de la descente. Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques.

Le départ :

Il se fera avec une poussée limitée, pour le reste de la descente, l'énergie gravitationnelle est l'unique énergie admise.

Le départ de la première ou 2nd descente sera donné vers 14h30.

Le déroulement :

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 600 m. La descente se déroulera en 3 manches chronométrées.

L'esthétique et l'originalité des caisses ainsi que le déguisement du conducteur seront également jugés par un jury le matin pendant les vérifications..

Des prix seront décernés au meilleur chrono, à la plus originale, la plus rigolote ainsi qu'au meilleur déguisement.

Les véhicules seront présentés au jury le dimanche 30 juin sur le parking prévu à cet effet avant 10h afin de juger la plus originale des caisses et des personnes costumées.

Inscriptions

Les inscriptions pour la Course de Caisses à savon de Ladinhac du dimanche 28 Juin 2026 seront ouvertes dès le 1 Février 2026 jusqu'au 31 mai 2026. Le règlement et le bulletin d'inscription seront à transmettre auprès de Mme CASTANIER Julie, 2 La Vente, 15120 LADINHAC ou en mains propres (les bulletins peuvent être envoyés par mail et le règlement par envoi postal en mentionnant le nom des participants ou le nom de la caisse au dos du chèque).

Renseignements : 06 80 99 50 99 ou par mail à : casta.alainjulie@orange.fr

Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul

Le dossier complet doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le ou les participants
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Ladinhac (10 € ou 15€ / caisse)
- Le bulletin pour les réservations repas avec son règlement.

Clôture des inscriptions le 31 Mai 2026.

Les règlements seront encaissés après la manifestation.

En cas de mauvaises conditions météorologique, l'évènement sera annulé et remboursé.

Fait à Ladinhac, le 1 Février 2026

Bonne chance !!

Bulletin d'inscription course de caisse à LADINHAC

Le concours se déroulera le dimanche 28 juin 2026 à partir de 8h30 à Ladinhac.

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé, ainsi que son règlement.
Le Comité des fêtes de Ladinhac vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance
(responsabilité civile individuelle) et vous remercie de joindre une attestation d'assurance.

NOM de la caisse à savon :

Participant 1 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Participant 2 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

**TOUS LES PARTICIPANTS A LA COURSE RECONNAISSENT AVOIR
PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET L'ACCEPTE**

Date, lieu et signature des participants précédées de la mention « Règlement lu et approuvé »

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs afin de participer à la course

Je soussigné(e), Nom

Prénom :

Père* / Mère* de :

Nom de la caisse à savon.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Autorise mon fils* / ma fille* à participer à la course à savon organisée dans le cadre de la Fête Patronale de Ladinhac le 28/06/2026.

(*rayer la mention inutile)

Date, lieu et signature du responsable légal précédée de la mention « Règlement lu et accepté »

BULLETIN RESERVATION REPAS

PLATEAU REPAS : Entrée, Plat principal, Dessert

TARIFS : 16€/ Adultes
8€/ Enfants - 12ans

Nom :

Prénom :

Nbre d'adultes :

Nbre d'enfants :

Règlement à l'ordre du Comité des Fêtes de Ladinhac.